

Chorale « Résonances »

Compte-rendu du CA du mercredi 28 juin 2017

Présents : Bordiga Isabelle, Desgranges Guy, Dubois Marie-Pierre, Drulang Rolande, Herard Daniel, Lacorre Jacqueline, Marie Christine, Quere Yannic, Tivillier Anne, Vallet-Bang Anne
Excusée : Maillot Chantal

Jacqueline Lacorre ouvre la séance à 20h40

Approbation du compte-rendu du CA du 20 janvier :

Yannic souhaite que les compte-rendus de CA soient représentatifs des discussions et du climat des réunions afin que les choristes soient informés des difficultés et des problèmes rencontrés, de manière à éviter tout malentendu. Le CR est approuvé.

Bilan financier :

Guy remercie Jacqueline pour tout le travail effectué.

Concert du 20 mai : 245 places adultes à 12 € et 30 places enfant à 4 €

Recettes : 3064 €

Dépenses : 3685,65 €

Déficit : 621,65 €

Jacqueline fait remarquer que si on enlève le car des trois allers-retours pour les choristes de Résonances, le concert est bénéficiaire.

Concert du 17 juin

Recettes : 540 €

Dépenses : 430 € (dont affiches 140 €)

Bénéfice : 110 €

Arrêt des comptes :

Début mars : il y a 4266,90 € sur le compte courant

Après les 2 concerts :

Au 28 juin : 3796,61 € sur le compte

Après un transfert de 3000 € pour approvisionner le compte, dans l'hypothèse d'un paiement rapide à Sallanch'Chante : 6796,61 € : 36 € sont retirés pour les pochettes achetées par Sallanch'chante pour le tri des partitions et qui ne sont pas prises en compte par Résonances.

Total

6760,61 € sur le compte courant et 5433,29 € sur le livret pour un total de

12 193,90 €

Partage des fonds

Pour partager un actif d'une association à une autre, il faut que l'association à qui l'on verse des fonds dépose des statuts et soit reconnue en Préfecture. L'association « Sallanch'chante » répond à cette obligation. Légalement ce partage de fonds nécessite des démarches longues et compliquées (Voir décret N° 2015-832 du 7 juillet 2015, consultable sur internet). L'association « Résonances »

propose un accord simplifié pour un règlement rapide qui nécessite l'accord par un vote de tous les membres du CA.

La décision sera prise après l'entrevue prévue avec la mairie ; Si par le vote du CA , le règlement simplifié est adopté, le versement de la moitié de la trésorerie pourra se faire immédiatement. Il ne peut être envisagé de verser l'argent qu'une fois tous les problèmes réglés.

Hélène pense que ni Sallanch'chante, ni Résonances n'a une influence quelconque sur les décisions de la mairie (concernant la salle de répétition par exemple).

Jacqueline pense que Résonances ne veut pas donner l'argent si l'association n'a pas la salle. C'est impossible, dans la mesure où ce partage est acté dans la dernière AG du 8 mars 2017.

Anne pense qu'on ne fait pas confiance aux membres de Sallanch'chante ici présents ; il est précisé que ce n'est pas le cas .

Une lettre d'Odette Dupont demande que « Résonances » n'utilise plus le fonds d'affiche créée par elle-même.

Fin de la séance à 21h40

Christine MARIE